

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE

Nombre de membres

afférents au Conseil Communautaire	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	16	12

SÉANCE DU **Mercredi 16 Novembre 2011**

L'an deux mille onze,

et le Mercredi 16 Novembre 2011 à 21h00, le Conseil de Communauté des VÉZIAUX d'AURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANGLADE Jean Louis, Président.

Date de la convocation :
10 Novembre 2011

Présents : *Mmes & Mrs ANGLADE Jean-Louis, RIBATET Emile, SAINT-PASTEUE Marcel, MALERE Hélène, NERIN Franck, TOUCHARD Jacques, PETIT Maurice, DARAN André, CAZALA Blaise, MIGLIETTI Michel, GAIHLARD Christophe, DELOBELLE André Marc.*

Absents excusés : *GAILLABAUD Marie José, GUICHARD Norbert, DUBARRY Jean-Bertrand, RUEL-MONNIER Agnès, MUR Henri, FORT Michel, TREY-VIDALON Patricia.*

Date d'affichage :
21 Novembre 2011

Secrétaire de séance : *TOUCHARD Jacques*

OBJET : Démarche d'écoresponsabilité – Poursuite de l'accompagnement ARPE/ADEME

Monsieur le Président rappelle que depuis 2009 l'ARPE et l'ADEME accompagnaient techniquement la Communauté de communes pour l'élaboration de son programme d'actions écoresponsables, au travers d'un groupe de travail régional. Cet accompagnement a permis à l'intercommunalité de mettre en place une méthodologie de travail et de bénéficier d'échanges d'expériences relatifs à la démarche et aux actions de terrain. L'ARPE avait également réalisé un reportage vidéo sur la démarche des Véziaux d'Aure.

Monsieur le Président explique que le poste dédié à cette mission au sein de l'ARPE devrait disparaître fin 2011. Or, cet accompagnement est important et nécessaire pour les petites collectivités comme la nôtre dont les moyens sont limités.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes alerte l'ARPE et l'ADEME à ce sujet, afin que l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches d'écoresponsabilité reste pour elles une priorité et soit maintenu.

Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire, décident, à l'unanimité :

- De demander à l'ARPE et à l'ADEME de bien vouloir poursuivre leur mission d'accompagnement des collectivités dans leurs démarches d'écoresponsabilité.
- Et pour cela, de maintenir au sein de l'ARPE le poste dédié à cette mission.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Vu et approuvé :

**Jean-Louis ANGLADE,
Président.**